

L'offre de l'école académique de la formation continue **et de ses partenaires**

L'offre de formation de l'EAFC et de ses partenaires propose à tout personnel un éventail complet de possibilités de développer ses compétences métier, d'entrer en fonction, et de s'enrichir professionnellement.

4 POSSIBILITÉS DE POURSUIVRE UNE FORMATION AVEC L'EAFC

Le plan académique de formation s'adresse à l'ensemble des personnels de l'académie qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels.

1. Une offre de formation à **candidature individuelle** permettant à chacun de faire des choix en fonction de ses besoins.

+ L'offre de formation à candidature individuelle sera accessible et enrichie tout au long de l'année, sur le site académique.



2. Des formations à **public désigné**, pour accompagner l'entrée dans le métier, répondre aux réformes, etc.

3. Des **formations d'initiative locale** (FIL) pour accompagner un collectif dans une démarche de développement professionnel.

4. Une **offre de formation ouverte** à distance, inter-catégorielle et inter-dégré via **M@gistere** pour se former partout et à tout moment, avec des parcours en auto-formation ou accompagnés, répondant aux besoins immédiats de formation.



AUTRES OFFRES DE FORMATION :

➔ Offre de formation régionale interministérielle

La formation interministérielle déconcentrée est désormais accessible à l'ensemble des agents de la grande région, à travers un portail unique.



➔ Offre de formation du CEFPEP

L'offre du Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions permet d'accéder à des univers professionnels variés par des immersions. Elle s'adresse à l'ensemble des personnels de l'éducation, notamment chargés de l'accompagnement des élèves dans le cadre de leur projet d'orientation.



+ **Compte personnel de formation :**

Le compte personnel de formation (CPF) permet d'acquérir des droits à la formation prenant la forme d'heures qui peuvent être mobilisées pour suivre une formation et en obtenir le financement. Deux campagnes académiques sont prévues pour solliciter la mobilisation de son compte personnel de formation, l'une à l'automne, l'autre au printemps.



Congé de formation professionnelle

Le congé de formation professionnelle est accordé aux fonctionnaires souhaitant étendre ou parfaire leur formation personnelle pour une durée maximale de trois ans sur l'ensemble de la carrière. Les demandes se font dans le cadre de campagnes annuelles, et sont gérées par les services RH de chaque corps.

